

PLH 2016/2021  
Règlement 2019 (n°1)

**« Rénov' ta Baraque/Rénov'ton Appart »**

*1. Les critères d'éligibilité*

Le règlement n'est soumis à aucune condition de ressources.

L'ensemble des critères suivants doit être rempli :

- Etre propriétaire occupant, (y compris les usufruitiers) d'un logement (appartement ou maison individuelle) situé sur l'ensemble des communes de Roannais Agglomération,
- Un appartement ne pourra pas être éligible si le mode de chauffage est collectif avec d'autres appartements (dans le cas d'une copropriété),
- Le logement doit avoir plus de 15 ans,
- Le logement doit être une résidence principale,
- Les travaux entrepris doivent justifier d'un gain énergétique minimal de 25 % et s'inscrire dans un programme de travaux permettant de tendre vers le BBC Compatible,
- Le propriétaire devra obligatoirement avoir recours gratuitement à la plateforme de rénovation énergétique du parc privé (Rénov'actions 42),
- Le ménage devra retenir des professionnels labellisés « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE),
- Les travaux ne doivent pas démarrer avant le dépôt de dossier **complet**,

Rénov'actions 42, mandaté par Roannais Agglomération, accompagnera et conseillera les propriétaires dans leurs projets de travaux et instruira les dossiers de demande de subvention pour le compte de Roannais Agglomération. Les dossiers complets seront instruits dans l'ordre d'arrivée jusqu'à l'extinction de l'enveloppe financière. Cette aide ne sera pas cumulable avec les aides du Programme d'Intérêt Général de Roannais Agglomération ni avec celles de l'ANAH (Habiter mieux Agilité pour les mêmes travaux de rénovation énergétique) sur la même année civile.

*2. Montants attribués par Roannais Agglomération*

2 postes de travaux	Isolation par l'extérieur ou 3 postes de travaux (et +)	Réhabilitation globale de niveau BBC (atteinte de la conso BBC Réno avec au moins 3 postes de travaux)
2 000 €	3 000 €	5 000 €

**Une aide supplémentaire de la région (Bonus performance énergétique) pourra être allouée en fonction des travaux réalisés.**

**La subvention attribuée ne pourra excéder 80 % des dépenses TTC éligibles, toutes subventions confondues.**

**Budget 2019** : 200 000 €.

**Le règlement prendra fin dès lors que l'enveloppe financière dédiée sera épuisée.**

### 3. Les travaux éligibles

7 catégories de postes de travaux éligibles :

- Isolation de la toiture, des combles et des toitures terrasses,
- Isolation des murs donnant sur l'extérieur et locaux non chauffés,
- Isolation des planchers bas donnant sur l'extérieur et locaux non chauffés,
- Changement d'au moins 4 menuiseries (sauf si le logement en possède moins, non prise en charge des volets roulants dans le montant des travaux éligibles),
- Installation d'une ventilation performante (VMC double flux ou VMC hygro B basse consommation),
- Remplacement du système de chauffage existant (équipements éligibles basés sur la même liste que les règles du crédit d'impôt transition énergétique ou future prime d'Etat), les équipements fonctionnant grâce à l'énergie renouvelable (pompe à chaleur air/eau, chaudière granulés, chaudière bois) et produisant de l'eau chaude sanitaire compteront pour 2 postes,
- Installation/changement d'un chauffe-eau solaire thermique ou d'un chauffe-eau thermodynamique.

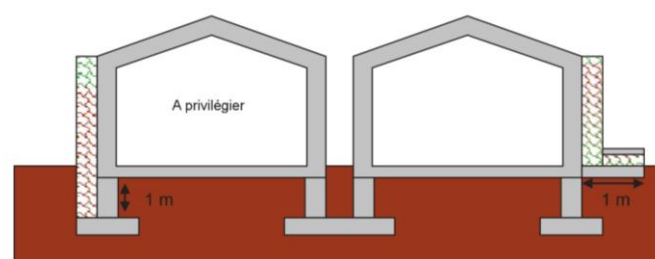
Systématiquement, Rénov'actions 42 devra étudier avec le porteur de projet une solution de travaux avec énergies renouvelables et matériaux bio-sourcés. Les travaux induits seront considérés comme des travaux éligibles selon la liste de l'éco-PTZ.

Les conseillers de Rénov'actions 42 pourront s'appuyer sur le tableau ci-dessous pour amener les porteurs de projets à entrer dans des scénarios de travaux tendant vers le BBC Compatible.

#### Solutions techniques de référence pour l'atteinte du niveau Bâtiment Basse Consommation en rénovation

	Méthode d'isolation	Etanchéité à l'air (vol/h) / (m <sup>3</sup> /h.m <sup>2</sup> )	R(m <sup>2</sup> .K/W) Murs	R(m <sup>2</sup> .K/W) Plancher bas	R(m <sup>2</sup> .K/W) Toiture	Uw (W/m <sup>2</sup> .K) Vitrage	Ventilation
1	Par l'intérieur	3 / 0.8	6	4.5	10	1.1 Double vitrage	Double flux
2	Par l'intérieur	3 / 0.8	4.5	4.5	10	0.8 Triple vitrage	Double flux
3	Par l'intérieur	1 / 0.25	4.5	4.5	10	1.7 Double vitrage	Double flux
4	Par l'intérieur	1 / 0.25	4.5	3	7.5	1.1 Double vitrage	Double flux
5	Par l'extérieur	3 / 0.8	4.5	4.5	7.5	1.7 Double vitrage	Double flux
6	Par l'extérieur	3 / 0.8	4.5	3	7.5	1.1 Double vitrage	Double flux
7	Par l'extérieur	3 / 0.8	6	4.5	10	0.8 Triple vitrage	Hygroréglable
8	Par l'extérieur	1 / 0.25	4.5	3	7.5	1.7 Double vitrage	Double flux
9	Par l'extérieur	1 / 0.25	3.7	3	7.5	1.1 Double vitrage	Double flux
10	Par l'extérieur	1 / 0.25	4.5	3	7.5	0.8 Triple vitrage	Hygroréglable
11	Par intérieur et/ou extérieur	1 / 0.25	6	4.5	10	0.8 Triple vitrage	Double flux
<b>Caractéristiques minimales niveau « volontaire »</b>							
12	Par intérieur et/ou extérieur	-	4	3	7.5	≤1.3 avec Sw ≥0.30 Ou ≤1.7 avec Sw ≥0.36	Cas par cas

### Schéma de principe de l'isolation des murs par l'extérieur :



Isolation verticale enterrée du mur extérieur depuis le nez de dalle jusqu'à la semelle de la fondation au moyen d'un isolant imputrescible dont la résistance additionnelle est d'au moins  $3 \text{ m}^2\text{K/W}$

Isolation extérieure horizontale en périphérie de la construction sur une largeur d'au moins un mètre, au moyen d'un isolant de résistance minimum  $2 \text{ m}^2\text{K/W}$  placé sous une chape en ciment

Une attention particulière sera portée à la rénovation des bâtiments construits avant 48, une adaptation pourra être prise en compte.

---

#### 4. Procédure de demande de subvention

---

1. Le demandeur devra avoir recours GRATUITEMENT à Rénov'actions 42, situé à la Maison Départementale de l'habitat et du Logement, 5 rue Brison à Roanne - 04 77 78 39 94 ou au 04 77 41 41 25
2. Avec l'aide de Rénov'actions 42, il devra constituer un dossier de demande de subvention composé **obligatoirement** de :
  - Lettre de demande de subvention, reprenant toutes les mentions indiquées sur le modèle, adressée à M. le Président de Roannais Agglomération,
  - Document attestant sur l'honneur que le porteur de projet n'a pas demandé d'aides supplémentaires (autre que la prime économie d'énergie et crédit d'impôt),
  - Document attestant que le logement date de plus de 15 ans (Attestation de propriété du logement, acte notarié, attestation sur l'honneur...),
  - Evaluation thermique réalisé par Rénov'Actions 42,
  - Document mentionnant la certification requise du ou des produits à installer (ACERMI pour les matériaux isolants, ACOTHERM pour les menuiseries, CSTBAT pour la ventilation...),
  - Certificat RGE de chaque entreprise intervenante (professionnels certifiés RGE : renovation-info-service.gouv.fr),
  - Photos avant travaux des postes de travaux subventionnés ainsi que des photos extérieures du logement en version numérique,
  - Devis des travaux signés par le demandeur,
  - RIB,
  - Copie du ou des derniers avis d'imposition sur les revenus (N-1) du foyer fiscal,
3. A la fin de l'instruction du dossier et après vérification effectuée par Roannais Agglomération, un courrier de notification est envoyé au demandeur à l'adresse des travaux. **Le porteur de projet dispose d'un délai de 12 mois pour réaliser les travaux et fournir les factures acquittées et les photos pendant et après travaux en version numérique.** Aucune demande de rallongement de ce délai, aucune modification de devis, de fournisseurs, de travaux non réalisés ne pourra être acceptée. Lorsque la date butoir fixée sera dépassée, la subvention attribuée deviendra caduque sans aucun recours possible de la part du demandeur.

4. Rénov'actions 42 atteste la conformité des factures acquittées aux devis signés lors du dépôt de la demande et des travaux réalisés sur la base des photos fournies pendant et après travaux.
5. Roannais Agglomération met en paiement (par virement bancaire, en fonction du RIB fourni au moment de la demande) la subvention, une fois les justificatifs validés par Rénov'Actions42.

**Pour tout renseignement, les porteurs de projets peuvent s'adresser à :**

**Rénov'actions 42  
Maison Départementale de l'Habitat et du Logement  
5 rue Brison  
42300 ROANNE  
Téléphone : 04.77.78.39.94 ou 04.77.41.41.25.**

Nom Prénom

Adresse

Numéro de téléphone (**obligatoire**)

Adresse courriel (**obligatoire**)

Le ...../...../....., à .....

A l'attention de **Monsieur le Président de Roannais Agglomération**

**Objet** : Demande de subvention.

Monsieur le Président,

Je soussigné, Monsieur, Madame ....., dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique, sollicite l'aide de Roannais Agglomération afin d'obtenir, le cas échéant, une aide financière pour couvrir une partie des coûts nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance énergétique de mon logement situé ..... à.....

**En contrepartie, je m'engage à :**

- Ne pas demander d'autres aides à Roannais Agglomération pour les travaux de rénovation énergétique (ex : PIG),
- Ne pas demander de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat pour les travaux de rénovation énergétique,
- Attester que le total des subventions perçues ne dépasse pas 80% des dépenses TTC éligibles,
- Transmettre des informations techniques et économiques relatives à notre projet vers le référent de rénov'actions 42,
- Evaluer les performances obtenues (consommations, mesures de températures) dans un but de mutualisation des expériences,
- Fournir à rénov'actions 42 l'état annuel de mes consommations après travaux pendant 2 ans,
- Répondre à une enquête de satisfaction initiée par Roannais Agglomération,
- Laisser la possibilité de mise en valeur du projet pour des opérations de communication conduites par Roannais Agglomération,
- Ne pas revendre, ni louer le bien dans les 5 ans suivant la fin des travaux (sous peine de devoir rembourser la subvention).

Je vous fais parvenir l'ensemble des pièces constitutives nécessaires au traitement de ce dossier et certifie l'exactitude des renseignements donnés.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Modèle d'attestation sur l'honneur à joindre au dossier

*Nom Prénom*

*Adresse*

*Numéro de téléphone*

*Adresse courriel*

Le ...../...../....., à .....

A l'attention de **Monsieur le Président de Roannais Agglomération**

**Objet** : Attestation sur l'honneur

**Je, soussigné, Monsieur, Madame, ....., propriétaire et résidant principal de l'habitation située.....**

certifie sur l'honneur que le logement faisant l'objet de la demande a bien été construit il y a plus de 15 ans.

Fait, pour valoir ce que de droit,

A.....le ...../...../.....

Signature

Modèle d'attestation sur l'honneur à joindre au dossier

*Nom Prénom*

*Adresse*

*Numéro de téléphone*

*Adresse courriel*

Le ...../...../....., à .....

A l'attention de **Monsieur le Président de Roannais Agglomération**

**Objet** : Attestation sur l'honneur

**Je, soussigné(e), Madame, Monsieur .....**,

certifie sur l'honneur avoir déclaré l'intégralité des autres demandes de subventions à Rénov'Actions42.

Fait, pour valoir ce que de droit,

A.....le ...../...../.....

Signature